

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : 22 juin 2022  
Date d'affichage : 22 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, AUBOIS Pierre, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, BRETTÉ Romain, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DOMEIZEL Mariane, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, LAROCHE Franck, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard et SERRA Catherine

**Procurations de** : GIRAUDON Josiane à ROBERT Jean-Louis ; KHALIZOFF Samantha à GUEYDON Alain, LE BOUC Nathalie à GOUIRAND Alain, MARGAILLAN Brigitte à BONNET François, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice à MOURET Karine, RICHAUD Joëlle à LAROCHE Franck, SALERNO Nicolas à MAUGAN-CURNIER Séverine, VITALE Bernadette à TCHOBDRÉNOVITCH Robert

**Absents et excusés** : BASTIE Emilie, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, LOVISOLY Jean-François, PARTAGE Michel, RISBOURG Gregory, SIMOS Michel

Jean-Luc BOREL est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-066  
Etang de La Bonde - Acquisition d'une portion de la parcelle C1710

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1311-9 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

La poursuite du projet d'aménagement de l'Etang de la Bonde nécessite d'acquérir de nouveaux terrains.

Une portion de la parcelle C1710, lot A tel que matérialisé sur le plan joint, située sur la commune de La Motte d'Aigues est nécessaire à la réalisation de l'aménagement.

La parcelle appartient à Monsieur Guillaume DURAND.

Le prix d'acquisition de cette parcelle est fixé à 1 €.

En contrepartie de ce prix, COTELUB s'engage à permettre un accès vers ses aménagements (côté étang) à Monsieur DURAND.

La vente se fera par acte notarié. Elle donnera éventuellement lieu à signature d'un compromis préalable à l'acte de vente.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver les conditions d'acquisition de la portion de parcelle C1710 située à La Motte d'Aigues ;
- D'autoriser Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les conditions d'acquisition de la portion de parcelle C1710 située à La Motte d'Aigues ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert Tchobodrenovitch  
Président

